



COMMUNIQUE DE PRESSE VILLE DE MONS 28.06.2018

La Ville et IDEA donnent le feu vert aux travaux de rénovation et de mise en conformité du PLAZA

Le Conseil d'Administration d'IDEA hier mercredi et le Collège communal de la Ville de Mons lundi ont donné le feu vert aux travaux du cinéma Plaza qui débiteront en septembre 2018. Pour rappel, la Ville de Mons rénove le Plaza sur fonds publics, garantissant ainsi la préservation du caractère « art et essai » du cinéma. Les travaux débiteront en septembre prochain pour un montant de 4,6M€, pour se terminer fin 2019. En attendant, le Plaza, la Ville et Mars organisent des projections en l'Auditorium Abel Dubois.

Suite à d'importants risques relatifs à la sécurité du bâtiment, la Ville de Mons a été contrainte de fermer le Plaza Art en mars dernier. La volonté du Bourgmestre Elio Di Rupo et du Collège a toujours été de maintenir l'activité du cinéma d'art et d'essai au cœur de la Ville, après l'avoir racheté en 2012 à ses propriétaires privés. Rappelons que c'est Elio Di Rupo qui avait créé le Plaza art en septembre 1994, alors qu'il était Vice-Premier ministre, le bâtiment appartenant alors à une famille montoise. En 2012, le propriétaire a mis en vente le bâtiment. Pour ne pas cesser l'activité cinématographique culturelle à deux pas de la grand place et afin d'éviter que l'immeuble ne soit vendu à des privés, le bâtiment du cinéma a été racheté par la SA Mons Rénovation, filiale de la RCA, en septembre 2012.

Suite à la fermeture du Plaza, le Collège communal a désigné lundi passé l'entreprise chargée d'exécuter les travaux de rénovation et de mise en conformité pour un montant de 4,6M€, financés par le droit de tirage dont dispose la Ville au sein du sous-secteur III.C d'IDEA. IDEA a validé hier lors de son CA l'utilisation de ce droit de tirage.

Les travaux portent sur 12.000 m³ de surface, avec notamment 3 salles de cinéma (salle 1 : 166 sièges | 4 PMR, Salle 2 : 92 sièges | 2 PMR, Salle 3 : 55 sièges | 2 PMR. Total : 315 sièges | 8 PMR) et l'isolation acoustique avec le respect des nuisances jour et nuit. Une attention toute particulière est portée aux aspects « économie d'énergie » (étanchéité à l'air, isolation performante, etc.), « non toxicité des produits », l'isolation, l'étanchéité à l'air et l'acoustique. Outre leurs spécificités environnementales, tous les matériaux utilisés doivent avoir obtenu les agréments Techniques Nécessaires (ATG, etc.), les bétons seront BENOR, les bois mis en oeuvre seront issus d'une filière durable (FSC), les matériaux comportant un maximum de matière recyclée seront privilégiés ainsi que la provenance qui doit être la plus locale possible (rayon de 200 km), les matériaux utilisés doivent pouvoir être recyclés et dès lors séparables.

Enfin, une attention toute particulière a été imposée à l'entreprise afin de limiter les nuisances envers les riverains et les espaces publics, la limite des nuisances étant un critère important dans l'attribution du marché de travaux.